

Auteur	Réf	Date	
ROLAND LAHAYE		28.04.2021	

Réforme des rythmes annuels – Position officielle CSC-E

PREAMBULE :

La CSC-Enseignement a pris connaissance de la proposition de réforme des rythmes annuels et a procédé à une consultation de ses affilié.e.s via des assemblées générales organisées au sein de chacune de ses régionales. D'emblée, les personnes consultées regrettent la précipitation et l'accélération dans la gestion de cette réforme alors que l'enseignement (tout comme les autres secteurs de la société) est confronté à une crise sanitaire sans précédent qui ne facilite ni les débats, ni la consultation pour un dossier aussi technique. La CSC-Enseignement précise d'emblée qu'il n'est pas question que la réforme des rythmes annuels modifie les rythmes journaliers.

POINTS POSITIFS :

A l'analyse des remarques et réactions des affilié.e.s consulté.e.s, nos instances soulignent l'aspect positif que pourrait apporter une réforme des rythmes annuels tant pour le bien-être des élèves que pour celui des personnels. L'alternance de 7 semaines de cours séparées systématiquement par deux semaines de congé est appréciée pour autant que ces semaines de congé constituent une véritable période de repos pour tou.te.s. Cette alternance permet également d'éviter de trop longues périodes de cours qui sont épuisantes, surtout en fin d'année scolaire. Le différentiel entre le nombre de jours de présence des élèves et celui des enseignants est également apprécié s'il peut permettre de véritables moments d'échanges constructifs entre les membres du personnel dans un vrai travail d'équipe.

POINTS NEGATIFS :

Les inquiétudes et craintes de nos affilié.e.s se basent sur les réformes qui se sont succédées dans l'enseignement sans pour autant être évaluées ou remises en cause. Le fait que, dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence, des dossiers particulièrement sensibles soient actuellement sur la table ne facilite pas l'adhésion à la réforme proposée.

Le fait que l'ensemble des communautés du pays ne réforment pas les rythmes annuels au même moment engendre les plus vives inquiétudes, notamment à Bruxelles où les familles qui scolarisent leurs enfants dans les deux communautés risquent de se retrouver face à des difficultés. L'offre de transport publics suscite pas mal d'inquiétudes.

Au stade actuel, la réforme ne paraît pas assez aboutie pour pouvoir se projeter. De nombreuses questions restent sans réponse :

- Quid de la réforme de l'évaluation ? Est-on certain qu'elle sera abordée ?
- Quid de la gestion des jours blancs ?
- Quid de l'accueil extra-scolaire et des moyens qui lui seront consacrés ?
- Quid du partage des bâtiments scolaires ?
- Quid des autres niveaux (notamment l'enseignement supérieur et la promotion sociale, les ESAHR) et des impacts de la réforme sur l'organisation des stages et du 4^{ème} degré.
- Quid des fonctions autres ? (PAE, fonctions de sélection et de promotion, SGI, personnel administratif)
- Quid des CPMS ?
-

Reconnaissant les points positifs qu'engendre la réforme des rythmes annuels (bien-être des élèves et des personnels), le comité communautaire de **la CSC-Enseignement réuni ce 28 avril remet cependant un avis réservé** tant que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'apportera pas les réponses claires aux questions posées ci-dessus et déterminera les balises indispensables à la mise en place de la réforme et plus spécifiquement :

- La certitude que la réforme de l'évaluation sera concertée et facilitera la mise en place de la modification des rythmes ;
- La certitude d'une véritable analyse approfondie sur les jours blancs ;
- La certitude que les organes de démocratie sociale seront compétents pour la gestion des deux jours « flottants » en garantissant au moins 2 périodes de repos de 15 jours identiques pour tous les établissements ;
- La certitude qu'une offre de formation tant quantitative que qualitative sera programmée ;
- La certitude que la charge ne sera pas alourdie en prévoyant l'interdiction pour les pouvoirs organisateurs de solliciter toute forme de prestations entre le dernier jour de l'année scolaire et le premier jour de « pré-rentree ».

Quoi qu'il en soit, la CSC-Enseignement n'acceptera **en aucune manière** que la réforme des rythmes alourdisse la charge de travail des personnels.

En outre, vu les enjeux et l'importance de cette réforme, son impact sur l'ensemble de la société et afin d'aboutir sur l'ensemble des dossiers connexes, la CSC-Enseignement estime que sa mise en œuvre devrait être reportée d'une année scolaire au moins.

A défaut d'obtenir les réponses satisfaisantes et préalables à nos questions, la CSC-Enseignement ne pourra pas adhérer à la réforme proposée.

Namur, le 28 avril 2021.

Xavier TOUSSAINT
Président

Roland LAHAYE
Secrétaire général